

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 20 JANVIER 2025, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Lucille Labonté

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. DEMANDES DU PUBLIC
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2024
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2024 POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2025
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2024 À 18H30
7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2024 À 20H00
8. CORRESPONDANCES
9. NOMINATION DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS
10. ADHÉSION À LA FCM 2025 - 2026
11. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ
12. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES
13. RÉMUNÉRATION DU RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN MÉNAGER POUR L'ANNÉE 2025
14. AUTORISATION DE PAIEMENTS :
 - 14.1. RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE SOUTIEN ANNUEL DU LOGICIEL SYGEM 2025 – FACTURE NO. CESAIFT000179
 - 14.2. AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS 2025 DE LA MRC DE PAPINEAU
 - 14.3. AUTORISATION DE PAIEMENT - HONORAIRES ADDITIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DE STABILISATION DE TALUS SUR LE CHEMIN BURKE
15. RAPPORTS
 - 15.1. Rapport de l'inspecteur
 - 15.2. Rapport du directeur du service de sécurité incendie
16. ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMOL) AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE
17. CHOIX DU SOUS-TRAITANT POUR L'ACHAT DE L'ABAT POUSSIÈRE

18. DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE
19. DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU SITUÉ À L'INTERSECTION DES CHEMINS ROY/BURKE
20. ADHÉSION À LA COMBEQ POUR L'ANNÉE 2025
21. VARIA :
- 21.1. DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE
22. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE)
23. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. DEMANDES DU PUBLIC (AUCUNE)

3. ORDRE DU JOUR

2025-01-001

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2024

2025-01-002

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2024 POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2025

2025-01-003

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 19h30 pour l'adoption du budget 2025;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 pour l'adoption du budget 2025.

Adoptée à l'unanimité

**6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2024 À 18H30**

2025-01-004

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2024 à 18h30;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre Robineau, **APPUYÉ PAR** Alain DUPuis **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2024 à 18h30.

Adoptée à l'unanimité

**7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2024 À 20H00**

2025-01-005

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2024 à 20h00;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Roussel, **APPUYÉ PAR** Pierre Robineau **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2024 à 20h00.

Adoptée à l'unanimité

8. CORRESPONDANCES (AUCUNE)

9. NOMINATION DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

2025-01-006

ATTENDU QUE les élus sont appelés à siéger sur différents comités au sein de la municipalité, tel que :

1. Comité du **CCU** (comité consultatif en urbanisme):

Membres élus

Présidente : Erin Kane

V-Prés. : Alain Dupuis

Membres citoyens

Tanya Boileau

Michel Deland

Johanne St-Amour Sanscartier

2. Comité de la **voirie** :

Guy Roussel

Pierre Robineau

3. Comité du **service de sécurité incendie (SSI)** :

Guy Roussel

Pierre Robineau

4. Comité des **communications** :

Tiffany Butler
Erin Kane

5. Comité des **loisirs** :

Tiffany Butler
Erin Kane
Alain Dupuis

6. Comité de **l'environnement et des changements climatiques** :

Tiffany Butler
Erin Kane
Alain Dupuis

ATTENDU QUE les élus démontrent tous le désir de demeurer membre des mêmes comités:

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU**

QUE les sièges qu'occupés par chaque conseiller au sein de leurs comités respectifs soient maintenus pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

10. ADHÉSION À LA FCM 2025 - 2026

2025-01-007

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo est membre de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU QUE la municipalité juge important de maintenir son adhésion;

ATTENDU la réception d'un avis de renouvellement d'adhésion de la part de la (FCM) au montant de 299.32 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2025-2026;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU** :

QUE le conseil municipal accepte de déboursier la somme de 299.32 \$ plus taxes afin de prolonger son adhésion à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2025-2026;

Adoptée à l'unanimité

11. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ

2025-01-008

ATTENDU QUE l'association des directeurs municipaux du Québec offre de nombreux services qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances tout en favorisant les échanges entre les membres et l'établissement d'un réseau de contacts;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ pour l'année 2025 au coût de 1 050.70\$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

12. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES

2025-01-009

ATTENDU QUE le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et greffière-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU** d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques 13441 à 13468 :	217 690.12 \$
Paielements en ligne :	27 544.39 \$
Paies (Adm. Élus et pompiers):	<u>72 674.44 \$</u>
Grand total :	317 908.95 \$

Adoptée à l'unanimité

13. RÉMUNÉRATION DU RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN MÉNAGER POUR L'ANNÉE 2025

2025-01-010

ATTENDU QUE la résolution numéro 2024-12-169 ne fait pas spécifiquement mention de l'ajustement de salaire de l'employé responsable de l'entretien ménager des bureaux municipaux pour l'année 2025;

ATTENDU QUE l'employé responsable de l'entretien ménager demande une augmentation salariale de 0.60\$ de l'heure;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait de la qualité des services d'entretien ménager rendu depuis plusieurs années par l'employé en question;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

QUE : le conseil autorise une augmentation salariale de 0.60\$ de l'heure pour le responsable de l'entretien ménager et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025;

Adoptée à l'unanimité

14. AUTORISATION DE PAIEMENTS :

14.1. RENOUELEMENT – CONTRAT DE SOUTIEN ANNUEL DU LOGICIEL SYGEM 2025 – FACTURE NO. CESAIFT000179

2025-01-011

ATTENDU QUE le contrat annuel avec Infotech relativement au service d'assistance et de mise à jour pour l'exploitation conforme, adéquate et continue des logiciels Sygem est renouvelable annuellement à compter du 1^{er} janvier de chaque année;

ATTENDU la réception de la facture numéro CESAIFT000179, de la part de la firme PG Solutions, pour le renouvellement des licences du logiciel de comptabilité municipal Sygem, pour l'année 2025, au montant de 6 702.00\$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise le renouvellement du contrat de service et le paiement de la facture CESAIFT000179 pour l'année 2025, d'une somme de 6 702.00\$ plus les taxes applicables :

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

14.2. AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS 2025 DE LA MRC DE PAPINEAU

2025-01-012

ATTENDU QUE la réception de la répartition de la quote-part 2025 de la municipalité de Mayo pour les activités de la MRC de Papineau est de 73 317.17\$;

ATTENDU QUE le Conseil sur recommandation de la direction générale accepte la répartition de la quote-part 2025 de la municipalité de Mayo et autorise une dépense et un déboursé de 73 317.17\$ et payable selon les échéances suivantes:

QUOTE-PART GÉNÉRALE

1er mars 2025 : 24 539.06\$

1er juillet 2025 : 24 539.05\$

1er septembre 2025: 24 539.06\$

ATTENDU QUE les fonds à cette fin seront puisés à même les différents postes budgétaires touchés.

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise la dépense totale de la facture de la quote-part de la MRC de Papineau au montant de 73 317.17\$ selon les échéanciers prévus.

Adopté à l'unanimité

14.3 AUTORISATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES ADDITIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DE STABILISATION DE TALUS SUR LE CHEMIN BURKE

2024-01-013

ATTENDU QUE par la résolution 2022-02-025 adoptée lors de la séance du conseil du 7 février 2022, la municipalité accepte l'offre de service d'ingénierie de la firme WSP Canada Inc. dans le dossier de stabilisation de talus sur le chemin Burke;

ATTENDU QUE la demande de modification des plans et devis déposés par la directrice générale le 8 mai 2023 afin de réduire l'ampleur des

travaux de réfection sur le chemin Burke et d'y inclure seulement la partie (est) ayant été affectée par le glissement de terrain ;

ATTENDU QUE par la résolution 2023-11-179 adoptée lors de la séance du conseil du 6 novembre 2023, la municipalité accepte la soumission présentée par la firme WSP, pour la surveillance des travaux de stabilisation du talus du chemin Burke, incluant l'élaboration des besoins pour le laboratoire de contrôle de la qualité des matériaux;

ATTENDU la réception d'une demande d'honoraires additionnels pour la surveillance des travaux du projet de stabilisation de talus du chemin Burke à Mayo de la part de la firme WSP Canada Inc. d'un montant de 6 542.00\$ plus les taxes applicables en date du 4 décembre 2024;

ATTENDU QUE les honoraires additionnels se décrivent comme suit :

DESCRIPTION	TAUX UNITAIRE	UNITÉ	MONTANT
Surveillance chantier – heures supplémentaires	94 \$/h	18 heures	1 692,00 \$
Surveillance bureau – heures supplémentaires	120 \$/h	35 heures	4 200,00 \$
Visite d'acceptation supplémentaire	S.O.	Forfaitaire	650,00 \$
Total (excluant les taxes)			6 542,00 \$

ATTENDU QUE conformément au décret 495-2017 cette dépense est éligible à l'aide financière spécifique relative aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET**

RÉSOLU :

QUE : le Conseil autorise le paiement à la compagnie WSP Canada Inc. d'un montant de 6 542.00\$ plus les taxes applicables d'honoraires additionnels pour la surveillance des travaux du projet de stabilisation de talus du chemin Burke à Mayo :

ET QUE la partie des dépenses non subventionner par l'aide financière de dernier recourt du ministère de la Sécurité publique soit puisée à même le fond réservé de carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

15. RAPPORTS

15.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2024-1201	9, CH. CLIFFORD	RENOVATION	5-V
2024-1202	3882, RTE 315	CLÔTURE	11-ADE
2024-1203	321, CH. BURKE	CAPT. EAU SOUTERAIN	7F
2024-1204	321, CH. BURKE	SEPTIQUE	7F
2024-1205	321, CH. BURKE	CONSTRUCTION	7F
2024-1206	151, CH. WALKER	ABATTAGE ARBRES	5-V
2024-12-0001	20, CH. GLEASON	LOTISSEMENT	5-V

15.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-24-12-021 18 Déc.. 2024	6473 Rte.315 Mulgrave	Alarme incendie /garage Municipalité

16. ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMOL) AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

2025-01-014

ATTENDU QUE tel que stipulé au schéma local de couverture de risques en incendies, le directeur du service des incendies doit déposer au conseil, pour acceptation, un rapport du plan de mise en œuvre prévu pour chaque année;

ATTENDU QUE le directeur a déposé au conseil son rapport pour l'année 6;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par le directeur du service des incendies relatif au plan de mise en œuvre prévu pour l'année 6 au schéma local de couverture de risques en incendies

Adoptée à l'unanimité

17. CHOIX DU SOUS-TRAITANT POUR L'ACHAT DE L'ABAT POUSSIÈRE

2025-01-015

ATTENDU QUE selon le règlement 2021-02 la municipalité de Mayo peut procéder à l'octroi d'un contrat de gré à gré lorsque la dépense dudit contrat est inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo doit faire l'achat d'abat poussière pour l'année 2025;

ATTENDU la réception d'une offre de service de la part de la compagnie Multi Routes pour l'épandage de chlorure de calcium 35% au taux de 0.389\$ du litre incluant le transport et l'épandage;

ATTENDU QUE l'entreprise Multi-routes offre un excellent service à des prix compétitifs et qu'ils ont un centre de distribution dans la région;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU**

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder par contrat de gré à gré pour la fourniture de l'abat-poussière au taux de 0.389 du litre incluant transport et épandage pour un total de 65 000 litres.

Adoptée à l'unanimité

18. DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

2025-01-016

ATTENDU QUE des travaux de réfection et de stabilisation du chemin de la Rivière-Blanche sont prévue à la Programmation triennale pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'approbation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour l'exécution de ces travaux, valide pour une période de 2 ans, se terminant le 30 septembre 2025;

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté la firme d'ingénierie HKR Consultation pour la confection des plans et devis en vertu de la résolution numéro 2021-04-053 le 6 avril 2021;

ATTENDU QUE la firme HKR consultation fera parvenir les Plans et devis pour soumission relatifs à ce projet dans les prochains jours;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité de mayo autorise la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à des demandes de soumission publiques sur le système SEAO, pour la section des travaux de réfection du chemin de la Rivière-Blanche visés par l'autorisation du MELCCFP dès la réception des plans et devis pour soumission de la part de la compagnie HKR:

ET QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à signer les documents relatifs à la demande de soumission pour la préparation de l'appel d'offres;

Adoptée à l'unanimité

19. DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU SITUÉ À L'INTERSECTION DES CHEMINS ROY/BURKE

2025-01-017.

ATTENDU QUE la municipalité bénéficiera d'une aide financière de la part du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 (PAVAL) pour le projet de remplacement d'un ponceau sur le chemin Roy à proximité de l'intersection du chemin Burke;

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté la compagnie HKR pour la confection des plans et devis en vertu de la résolution numéro 2022-03-043 le 10 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité de mayo autorise la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à des demandes de soumission publiques sur le système SEAO, pour les travaux de remplacement du ponceau en question dès l'obtention des plans et devis pour soumission de la part de la compagnie HKR :

ET QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à signer les documents relatifs à la demande de soumission pour la préparation de l'appel d'offres;

Adoptée à l'unanimité

20. ADHÉSION À LA COMBEQ POUR L'ANNÉE 2025

2025-01-018

ATTENDU QUE monsieur Benoit Leclerc, inspecteur en bâtiments, environnement et voirie, est membre de la Corporation des officiers municipaux en environnement et bâtiment du Québec et qu'il s'agit d'une source d'information importante pour l'inspecteur.

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité de Mayo renouvelle l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, pour l'inspecteur en bâtiments, environnement et voirie pour l'année 2025 pour une somme de 380.00\$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité

21. VARIA :

21.1 DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la lettre de démission de madame Julie De Grâce, conseillère au siège #1.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE) (AUCUNE)

23. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2025-01-019

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **QUE** la séance soit levée.

19h 50

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Lucille Labonté directrice générale et greffière-trésorière atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Lucille Labonté, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par
Robert Bertrand, maire